

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 16 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 16 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GANTIER François, Maire

Etaient présents :

François GANTIER, Agnès BAUGE, Patrik WATEL, Nadine MAROLLEAU, Didier CRETOT, Jocelyne COQUEREL, Véronique MITATRE, Emeric JEANNE, Thérèse SERPENTINI, Joël DECTOT, Claire MOURAUD, Michel HERVIEU, Brigitte BOULAT, Jean-Luc TANQUEREL, Joël TOUPET, Jean-Pascal LECOQ, Brigitte RAMETTE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Claude SEUVREY, Xavier COQUEREL, Catherine RAMETTE, Amélie EL AMRAOUI, Denis GANTIER, Yann MOUSTER.

Pouvoirs :

Claude SEUVREY à Patrik WATEL,
Xavier COQUEREL à François GANTIER,
Catherine RAMETTE à Nadine MAROLLEAU,
Amélie EL AMRAOUI à Didier CRETOT,
Denis GANTIER à Jocelyne COQUEREL.

Véronique MITATRE a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin, dernier est adopté à l'unanimité.

1. Rapport final de la Commission d'évaluation des charges transférées

Le 25 juin 2019, la CLECT de l'agglomération Evreux Portes de Normandie a adopté le rapport pour les attributions de compensations définitives 2019, s'agissant plus particulièrement de la compétence « Petite Enfance » et de la compétence « Enfance Jeunesse ».

Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (article L.5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Les attributions de compensation votées le 5 février 2019 par le Conseil Communautaire et versées aux communes depuis lors s'appuient sur l'évaluation provisoire de la compétence « Petite Enfance » adoptée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges du 19 septembre 2018. Conformément à la période de référence définie par cette dernière il est aujourd'hui proposé le coût net de la compétence.

Pour Gravigny, le coût de la part « Petite Enfance » avait été estimée à 23.473,00 € alors qu'elle est en réalité de 31.993,29 € soit + 8.520,29 €.

Cette somme se retrouve au niveau de l'allocation de compensation qui nous est versée par l'agglomération : 580.076,53 € au lieu des 588.596,82 € initialement prévus soit – 8.520,29 €.

Compte tenu de l'année de rattrapage c'est donc une somme de 571.556,24 € qui sera allouée à la commune de Gravigny.

Vu l'article 1609 noniés C (IV) du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives adopté par la CLECT le 25 juin 2019,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées réunie le mardi 25 juin 2019.

M. CRETOT indique qu'avec cette régularisation on se rapproche des coûts qui existaient avant le transfert de compétence à l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » du secteur « Petite enfance ».

A la majorité absolue (1 voix contre), le Conseil Municipal adopte le rapport final de la CLECT adopté le 25 juin 2019.

2. Recours devant le Tribunal Administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2132-1 et L.2132-3,

Considérant que le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune,

Considérant que le Conseil Municipal est avisé de l'action engagée par un agent de la commune devant le Tribunal Administratif de Rouen, et qu'en application de la délibération du 14 avril 2014 l'autorisant à fixer les frais d'honoraires des avocats, M. le Maire a retenu le cabinet HUON-SARFATI pour défendre les intérêts de la commune,

Il convient, en conséquence de donner au maire une délégation spécifique permettant à ce dernier de représenter la commune en justice dans le cadre de l'instance engagée devant le Tribunal Administratif de Rouen.

Des élus s'interrogent sur l'opportunité d'avoir pris un arrêté sur la non reconnaissance en maladie professionnelle de cet agent. M. Le Maire indique qu'il ne peut évoquer le fonds de cette affaire et que la présente délibération a pour but de l'autoriser à défendre les intérêts face au recours intenté par cet agent.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire, par délégation prise en application des articles L.2132-1 et L.2132-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à défendre les intérêts de la commune dans le cadre du contentieux engagé par l'agent devant le Tribunal Administratif de Rouen contre l'arrêté de M. Le Maire (27.299.2019/93) en date du 5 juillet 2019, refusant de reconnaître une maladie professionnelle,
- De valider la transmission au greffe, telle qu'autorisée par le Maire, du mémoire présenté par le cabinet HUON-SARFATI au soutien des intérêts de la commune,
- D'autoriser le Maire à défendre dans le cadre de ce contentieux, tant en première instance qu'en appel.

A l'unanimité, 5 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord.

3. Sortie d'inventaire et réforme de biens

La période estivale a été propice à un toilettage de notre inventaire communal par le service comptabilité et il s'avère nécessaire de procéder à la sortie d'inventaire et à la réforme comptable d'un certain nombre de biens :

Désignation	n° d'immobilisation	valeur d'acquisition	date d'acquisition	nature budgétaire de l'acquisition
Logiciel visa informatique	202	638,15	20/12/2001	205
Logiciel	203	729,56	16/05/2002	205
1 Licence XP	206	837,20	18/06/2004	205
5 licences XP Pro	207	1 040,52	17/05/2005	205
Logiciels CCAS	211	104,53	18/04/2006	205
Logiciels serveur	213	2 034,40	01/06/2006	205
Logiciel	216	252,95	14/12/2006	205
Norton antivirus	219	588,43	19/12/2007	205
Licences client serveur SMB	222	584,74	12/08/2008	205
1 Licence Windows Office	223	193,75	13/10/2008	205
1 Microsoft Office Profession	227	679,72	27/07/2010	205
Logiciel antivirus	231	720,59	20/07/2012	205
Armoire extincteurs	1000	673,27	22/04/1996	21568
Extincteurs	1001	964,85	30/09/1998	21568
Extincteurs	1002	893,37	22/03/1999	21568
Extincteurs	1003	1 051,11	20/04/1999	21568
Protection incendie	1004	922,03	19/07/1999	21568
Protection incendie	1005	1 696,42	08/03/2000	21568
Rempl. Extincteurs verif 2000	1006	1 161,40	08/03/2000	21568
Fournitures suite verif 2000	1007	890,72	08/03/2000	21568
Extincteurs complexe sportif	1008	2 063,02	08/03/2000	21568
Extincteurs	1009	1 106,55	17/04/2001	21568
Maintenance suite verif	1010	1 270,00	19/03/2002	21568
Clé tricoise simple laiton	1011	639,21	21/08/2002	21568
Extincteurs	1012	1 623,25	13/06/2003	21568
Extincteurs	1013	986,46	13/04/2004	21568
Extincteurs	1014	768,04	17/05/2005	21568
Extincteurs	1015	914,49	12/05/2006	21568
Traverse de remorque	1017	614,85	17/04/2001	21571
Debroussailleuse	1029	750,28	17/04/2001	21578
Tondeuse KAWASAKI	1030	1 067,14	25/06/2001	21578
Tailleuse de haies KAAZ	1032	472,59	14/02/1997	21578
Tondeuse KAAZ LM 536 HX	1033	5 453,10	26/03/1997	21578
Tondeuse KAAZ LM 536 HX	1034	8 530,29	06/05/1997	21578

Epareuse ORSI CR 420+Broyeur	1035	8 537,14	25/08/1997	21578
2 débroussailleuses profession	1037	1 478,26	17/05/2005	21578
DEB - tondeuse - taille haie	1040	5 000,00	03/04/2007	21578
2 Tondeuses KAAZ	1042	3 037,84	14/04/2004	21578
Fourniture et pose attelage	1048	448,96	24/08/1998	2182
Super 5 - 2735 TC 27	1051	1 300,00	04/06/2007	2182
Adjonction copieur numérique	1053	786,06	15/02/2002	2183
Modem OLITEC	1054	135,68	13/06/2002	2183
Modem OLITEC	1055	135,68	21/08/2002	2183
PC Master accueil	1057	2 344,16	15/02/2002	2183
Clavier + Souris + Graveur	1059	99,80	04/03/2005	2183
Scanner CANON	1060	79,90	21/04/2005	2183
5 micros ordinateurs	1061	6 035,01	17/05/2005	2183
1 Micro ordinateur APP BOX1	1062	1 567,96	18/04/2006	2183
Serveur Mairie	1063	5 319,80	01/06/2006	2183
1 Micro ordinateur APP BOX1 +	1064	1 248,63	14/12/2006	2183
Micro ordinateur	1067	2 679,04	13/06/2003	2183
2 Micros ordinateurs	1068	3 088,07	28/04/2004	2183
1 Micro ordinateur	1069	2 020,04	28/04/2004	2183
Ordinateurs école primaire	1071	4 259,00	17/05/2005	2183
Ordinateur école primaire	1072	677,90	18/07/2006	2183
Ordinateurs école primaire	1073	2 584,00	18/07/2006	2183
Ordinateur école	1074	2 772,65	24/07/2007	2183
Tapis de judo	1123	512,23	25/06/1998	2188
Télévision couleur	1124	379,60	30/09/1998	2188
Table vidéo support	1125	349,14	28/10/1998	2188
Grille four	1127	397,12	30/06/1998	2188
Illumination de Noël	1131	2 886,50	30/03/1998	2188
Tracteur HERBIT	1135	937,65	15/05/1998	2188
Tondeuse souffleur	1136	3 186,18	25/06/1998	2188
Congélateur réfrigérateur	1139	865,91	20/04/1999	2188
Monobrosse aspirateur	1143	1 196,89	05/11/1999	2188
Réservoir plateau	1144	465,70	05/11/1999	2188
Centrale hygiène	1148	365,87	18/01/1999	2188
Drapeaux	1149	390,14	05/11/1999	2188
Illumination de fin d'année	1150	3 157,22	18/02/1999	2188
Monobrosse plateau entraîneur	1152	1 250,20	21/05/1999	2188
Point jeunes	1156	181,10	25/08/1999	2188
Signalétique lettrage "SEFOR"	1157	169,93	11/05/2000	2188
Aspirateur	1160	547,57	29/05/2000	2188
Illumination fin d'année	1167	3 015,95	08/03/2000	2188
Aspirateur	1170	246,11	26/04/2000	2188
Aspirateur	1171	331,07	26/04/2000	2188

Téléphone répondeur	1178	181,41	18/10/2001	2188
Photocopieur numérique	1181	7 019,67	15/11/2001	2188
Illumination fin d'année	1184	2 513,41	17/04/2001	2188
Réfrigérateur FAR	1190	199,99	18/11/2002	2188
Machine à rouleau	1194	382,89	16/05/2002	2188
KARCHER	1195	361,92	16/05/2002	2188
Horloge ancienne mairie	1198	1 374,90	07/08/2000	2188
Plaque indicative STM	1200	109,94	11/05/2000	2188
Illumination fin d'année	1201	3 007,94	15/04/2002	2188
Mobilier divers resto scol	1203	537,14	20/07/2001	2188
Réfrigérateur resto scol	1204	257,64	06/08/2001	2188
Appareil numérique CANON	1206	884,40	18/06/2007	2188
Appareil photo numérique	1210	289,00	23/08/2004	2188
Seche linge 6Kg	1214	529,99	31/10/2003	2188
Extracteur VORWERK	1218	1 059,52	31/05/1996	2188
Tatamis	1220	1 254,66	08/07/1996	2188
Container papier 4M3	1222	1 525,98	13/06/1997	2188
Tapis judo	1225	1 254,66	25/11/1997	2188
Mise aux normes illumination	1226	1 912,08	24/02/1997	2188
Remplacement adoucisseur	1230	457,80	05/05/1998	2188
Couvercle porte batterie SEREN	1235	509,27	19/06/2007	2188
Stand rapid abri	1238	1 746,16	17/06/2004	2188
Lave vaisselle à capot	1242	5 332,96	27/07/2005	2188
Congélateur bahut	1243	369,99	19/01/2006	2188
Deux planiscopes	1254	1 333,41	17/06/2004	2188
Matériel informatique	1257	2 266,30	28/02/2008	2188
Aspirateur soufflant broyeur	1262	310,96	10/03/2008	2188
Autolaveuse complexe sportif	1264	6 233,50	25/04/2008	2188
Micro ordinateur	1267	2 091,49	12/06/2008	2183
Réfrigérateur STM	1271	262,95	22/07/2008	2183
Téléphone	1272	103,16	22/07/2008	2183
Micro ordinateur	1276	825,60	13/10/2008	2183
512 Mémoire DDR	1287	788,40	23/04/2009	2183
Station informatique compacte	1290	377,51	15/05/2009	2183
Terminal M725	1293	104,05	15/05/2009	2183
Poste téléphonique	1294	93,29	08/06/2009	2183
2 portables MSI VR603	1298	1 524,99	29/06/2009	2183
Portable ACER	1299	606,90	29/06/2009	2183
Débroussailleuse HONDA	1300	499,00	09/07/2009	21578
Débroussailleuse	1303	562,12	29/09/2009	21578
Equipement	1312	482,16	04/05/2010	21578
Equipement STM	1313	839,70	04/05/2010	21578
Appareil photo numérique	1315	199,00	04/05/2010	2188

Debroussailleuse ZENOAH	1328	592,02	07/10/2010	21578
Appareil photo numérique	1332	564,90	17/02/2011	2188
Dateur et 2 fauteuils	1336	487,97	20/05/2011	2184
Vidéoprojecteur école primaire	1346	527,05	20/07/2011	2188
Machine à laver maternelle	1379	699,00	02/07/2012	2188
Serveur HP ML 150 Mairie	1386	7 714,20	20/07/2012	2183
Imprimante LASERJET	1399	119,90	25/03/2013	2183
Lame atomic	1565	135,96	27/07/2017	2188
Total :		182 803,45		

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour procéder à la sortie d'inventaire de ces biens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette sortie d'inventaire.

Bilan de la rentrée scolaire :

Mme BAUGE fait un point sur la dernière rentrée scolaire qui s'est déroulée sans souci particulier.

Nouveaux horaires de l'école mis en place à la rentrée scolaire :

Matin : 8h30 – 11h45

Pause méridienne : de 11h45 à 13h45

Après-midi : 13h45 – 16h30

- Départ à la retraite de Mme HELBERT Marie Rosine, ATSEM
- Nomination de Mme ALLAIN Julie, sur le poste de Mme TRILLARD (mutation)

A noter une répartition des classes un peu différente cette année 2019-2020 :

- 1 classe de moins en Maternelle : la classe de GS/CP de Mme CLUIS

Mme HELBERT Marie Rosine(ATSEM) partie en retraite

Donc, 5 classes au lieu de 6 classes à l'école maternelle

- 1 classe de plus à l'école élémentaire : la classe de Mme CLUIS (CP) Restée dans les locaux de l'école maternelle.

Donc, 11 classes au lieu de 10 classes

Le Groupe Scolaire compte donc toujours 16 classes : 5 classes maternelles, 10 classes élémentaires et 1 ULIS.

EFFECTIFS DE L'ECOLE MATERNELLE

	Enseignant	ATSEM	Classe	Effectif détaillé	Total par classe	Total par niveau
1	Mme CHARETIER Virginie	Mme DEGLOS Christelle	PS		27	
2	Mme HEDDE Séverine	Mme ROYER Catherine	PS/MS	16 PS +9 MS	25	PS (nés en 2016) =43

3	Mme BOSTON Marie Hélène	Mme VASEUX Nelly	MS/GS	11 MS + 15 GS	26	
4	Mme FISHER Muriel	Mme LAUCHER Sophie	MS/GS	13 MS + 13GS	26	MS (nés en 2015) =33
5	Mme VRAC Dominique	Mme ECHALARD Stéphanie	GS		27	GS (nés en 2014) =55
					Total maternelle = 131 élèves	
					Moyenne par classe = 26,2 élèves /classe	

EFFECTIFS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

	enseignant	classe	Effectif détaillé	Total par classe	Total par niveau
1	Mme GERVAIS Isabelle	CPa		22	
2	Mme CLUIS Carole	CPb		22	CP (nés en 2013) = 52
3	Mme LEVOIR Sandrine	CP/CE1	8 CP + 10 CE1	18	
4	Mme PITTE- DUMENIL Laure	CE1a		21	CE1(nés en 2012) = 54
5	Mme DELALONDE Valérie	CE1b		23	
6	Mme JOOS Anne	CE2a		27	
7	Mme JULLIOT Sylvie	CE2b		27	
8	Mme ALLAIN Julie	CE2/CM1	7 CE2 + 18 CM1	25	CE2 (nés en 2012) = 61
9	Mme LAFFINEUR Christine	CM1		28	CM1 = 46
10	Mme LIGOUGNE Caroline	CM2a		28	
11	Mme SERRE Emmanuelle	CM2		29	CM2 = 57
				Total élémentaire sans ULIS = 270	
				Moyenne élémentaire = 24,54 élèves /classe	
12	Mr PERNUIT	ULIS	11		ULIS = 11
				total élémentaire avec ULIS = 281 élèves	

Récapitulatif :

Effectifs en Maternelle pour 5 classes : moyenne par classe : 26,2
Effectifs en Élémentaire pour 10 classes : moyenne par classe : 24,54

Total des effectifs pour le Groupe Scolaire : 412 élèves pour 16 classes (+ 11 ULIS),

soit une moyenne globale de **25,06/classe**

Restauration scolaire :

Fréquentation plus importante dans la salle dite « des grands » car les élèves de l'élémentaire sont plus nombreux.

RASED :

Mme Laure PINEL, psychologue scolaire

Mme Christelle VIGNEUX, maître E, rééducatrice scolaire

Piscine

En attente de réouverture de la piscine de la BA 105 d'Evreux qui fait actuellement l'objet d'importants travaux.

Questions et Informations diverses :

- M. Le Maire indique, qu'en application de la décision n°2019-1 RIP du 9 mai 2019 du Conseil Constitutionnel, une période de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris a été ouverte pour une période de 9 mois à compter du 13 juin 2019. Les communes peuvent mettre à disposition des habitants de la commune un poste internet permettant aux électeurs de se prononcer ou recueillir sur support papier le vote des électeurs pour saisie par la suite sur un site dédié par des agents accrédités par la Préfecture. Dans quelques jours, la commune proposera cette possibilité d'expression via le Référendum d'Initiative Partagée à la population de Gravigny.
- Des élus s'interrogent sur la durée des travaux actuellement en cours sur l'avenue Aristide Briand. Ces travaux réalisés par la commune devraient se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'octobre, le Conseil Départemental procédera par la suite à la réfection de chaussée. Tout est mis en place par le Conseil Départemental et l'entreprise pour réduire les nuisances et les difficultés de circulation.
- M. TOUPET indique que les chicanes installées face à la Maladrerie pour éviter des intrusions lui paraissent efficaces.
- Mme BOULAT sollicite M. Le Maire pour connaître sa position sur les arrêtés pris pour interdire l'épandage de pesticides sur les communes. Actuellement les arrêtés pris font l'objet de recours en annulation par le Préfet puisqu'ils ne relèveraient pas de la compétence des Maires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.